

---

En 1987, le Canada a produit 59,4 millions de tonnes de céréales et oléagineux. De ce volume, 78,5 pour cent ont été produits dans l'Ouest du Canada, 15,3 pour cent en Ontario, 4 pour cent au Québec et 0,4 pour cent dans la région de l'Atlantique. La récolte la plus importante fut celle du blé, avec 44 pour cent de la production totale (96,7 pour cent de tout le blé fut produit dans l'Ouest du Canada, 2,4 pour cent en Ontario, 0,7 pour cent au Québec et 0,2 pour cent dans la région de l'Atlantique). La deuxième récolte en importance fut celle de l'orge, avec 24 pour cent de la production totale (la répartition est semblable à celle du blé pour l'ensemble du pays). La récolte de maïs, au troisième rang de la production totale avec 11,8 pour cent, vient surtout de l'Est du Canada (20 pour cent du Québec, 78 pour cent de l'Ontario et 2 pour cent de l'Ouest du Canada). La plus importante récolte d'oléagineux au Canada fut celle du canola (6,5 pour cent de la récolte de céréales et oléagineux), cultivé principalement dans l'Ouest du Canada (99,2 pour cent). Le soja vient au deuxième rang (2,1 pour cent de la production totale) et fut produit uniquement en Ontario (98,8 pour cent) et au Québec (1,2 pour cent). Les autres récoltes (4,3 pour cent de la production totale) ont été celles du seigle, des céréales mélangées, des graines de lin, des graines de moutarde et des graines de tournesol.

La Commission canadienne du blé (CCB) est le seul organisme de commercialisation du blé, de l'avoine et de l'orge cultivés dans les Prairies et destinés à l'exportation ou à la consommation humaine au Canada. Les ventes de ces céréales par la CCB représentent 88 pour cent du volume des ventes des principales céréales dans l'Ouest canadien. Les ventes sur le marché libre des céréales, qui comprennent aussi la graine de lin, le seigle et le canola, représentent les 12 pour cent qui restent.

Les grains de provende destinés à la consommation intérieure peuvent être soit livrés à la CCB, soit vendus sur le marché libre, au choix des producteurs. Les producteurs vendent normalement presque tout leur blé fourrager à la Commission. De 1980-1981 à 1984-1985, les producteurs ont vendu environ 45 pour cent de leur avoine fourragère et 16 pour cent de leur orge fourragère sur le marché libre. Près de 40 pour cent de la production d'orge est exportée, ainsi que des pourcentages plus modestes des autres céréales fourragères.